

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES  
DU 29 AVRIL 2020**

L'an deux mille vingt, le mercredi 29 avril, 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence compte-tenu de la crise sanitaire inédite covid-19, sous la présidence de M. Didier MARQUET, maire.

**Etaient présents :** M. Didier MARQUET, M. Maurice CIRON, Mme Valérie DENEUX, M. Guy DELAMARCHE, Mme Nathalie CORMIER SENCIER, M. Jérôme ALLAIRE, Adjoint, Mme Fabienne DEVINAT, Mme Karine PARIS, Mme Amanda LEPAGE, M. Christophe CHARLES, Mme Sandrine MAGNYE, Mme Alice BRUNEAU

**Excusés :** M. Alain CREN, M. Laurent BENOIT, Mme Sylvie MAYOTE, M. David BURON, Mme Sandrine GAUTIER, M. Christophe BOIVIN

**Absents :** Mme Annie DAVARD

**Secrétaire de séance :** Mme Valérie DENEUX

**Date de convocation :** le 24 avril 2020

NOM	PRENOM	Nom en visio- conférence	NOM	PRENOM	Nom en visio- conférence
MARQUET	Didier	Présent en mairie	BOIVIN	Christophe	Excusé
CIRON	Maurice	Maurice	GAUTIER	Sandrine	Excusé
DENEUX	Valérie	Mickael / Valérie	CHARLES	Christophe	Christophe Charles / CC
DELAMARCHE	Guy	Présent en mairie	MAGNYE	Sandrine	Sandrine
CORMIER SENCIER	Nathalie	Présente en mairie	MAYOTE	Sylvie	Excusée
ALLAIRE	Jérôme	Présent en mairie	BRUNEAU	Alice	Alice Bruneau
LEPAGE	Amanda	Amanda Lepage	PARIS	Karine	Karine Paris
DEVINAT	Fabienne	Fabienne Devinat	CREN	Alain	Excusé
BENOIT	Laurent	Excusé	DAVARD	Annie	Absente
BURON	David	Excusé			

20 h 00 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le secrétaire de séance est nommé parmi les conseillers présents, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2020, le compte-rendu est adopté à la majorité.

Le Conseil municipal compte tenu de la crise sanitaire inédite, Covid-19, se réunira en visio-conférence. Afin de respecter l'obligation de la séance publique, voici les différents accès par internet pour écouter et/ou voir la séance en direct.

conseil municipal AVRIL 2020 - ENTRAMMES

mer. 29 avr. 2020 20:00 - 22:00 (BST)

**Participez à ma réunion depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.**

<https://www.gotomeet.me/jeromeallaire/conseil-municipal-avril-2020-entrammes>

**Vous pouvez aussi appeler à l'aide de votre téléphone.**

France: [+33 170 950 590](tel:+33170950590)

**Code d'accès:** 178-063-973

Vous n'utilisez pas encore GoToMeeting ? Téléchargez l'application dès maintenant et soyez prêt pour votre première réunion :

<https://global.gotomeeting.com/install/178063973>

### **Ordre du jour du Conseil**

1. Modalité du déroulement de la séance du Conseil par visio-conférence, Covid-19  
**Patrimoine**
2. Résultat du marché de travaux pour le cabinet médical
3. Modulaires médecins  
**Ressources humaines et finances**
4. Covid-19 : remise gracieuse des loyers professionnels pour les professions médicales et paramédicales
5. Covid-19 : procédure pour les annulations des locations salle des fêtes
6. Taux impôts 2020
7. Affectation de résultats 2019 pour 2020
8. Vote des budgets 2020 : Commune et lotissement Le Clos des Rochettes  
**Questions diverses**

### **Ajout à l'ordre du jour :**

Fin de Conseil : adressage postale

### **Modalités de déroulement de la séance en visio-conférence :**

#### **N°34/2020 - Objet : Covid-19 : modalités du déroulement du Conseil municipal en visio-conférence**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance du Conseil des ministres du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales face à l'épidémie de covid-19

Compte tenu de la crise sanitaire inédite due au COVID-19, la réunion du Conseil municipal se fait en visio-conférence. Afin de respecter l'obligation de la séance publique, voici les différents accès par internet pour écouter et/ou voir la séance en direct.

conseil municipal AVRIL 2020 - ENTRAMMES

mer. 29 avr. 2020 20:00 - 22:00 (BST)

**Participez à ma réunion depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.**

<https://www.gotomeet.me/jeromeallaire/conseil-municipal-avril-2020-entrammes>

**Vous pouvez aussi appeler à l'aide de votre téléphone.**

France: [+33 170 950 590](tel:+33170950590)

**Code d'accès:** 178-063-973

Vous n'utilisez pas encore GoToMeeting ? Téléchargez l'application dès maintenant et soyez prêt pour votre première réunion :

<https://global.gotomeeting.com/install/178063973>

Ces informations sont mentionnées sur l'ordre du jour du conseil municipal transmis à tous les conseillers, à la porte de la mairie ainsi que sur son site internet.

Les élus ont pu tester ce mode de fonctionnement lors de plusieurs visio-conférence à l'occasion de la crise sanitaire et lors de la commission finances du 23 avril 2020. Cet accès permet l'audio, la visio conférence ainsi que le tchat.

Aussi, il est proposé d'accepter que le vote ne soit pas secret durant la séance. Les questions seront posées par oral par M. Didier Marquet, maire et retranscrites par le tchat par M. Jérôme Allaire avec les réponses par tchat oui/non/abstention. Chaque participant identifié comme membre du Conseil municipal peut répondre.

De plus, compte tenu de mauvaises connexions internet, certains élus sont en salle du Conseil, respectant les gestes barrières et le port du masque.

A préciser, que les discussions via le tchat sont enregistrées et seront donc imprimées, conservées dans les archives municipales.

Tableau d'identifications des conseillers et du nom en visio-conférence :

NOM	PRENOM	Nom en visio-conférence	NOM	PRENOM	Nom en visio-conférence
MARQUET	Didier	Présent en mairie	BOIVIN	Christophe	Excusé
CIRON	Maurice	Maurice	GAUTIER	Sandrine	Excusé
DENEUX	Valérie	Mickaël / Valérie	CHARLES	Christophe	Christophe Charles / CC
DELAMARCHE	Guy	Présent en mairie	MAGNYE	Sandrine	Sandrine
CORMIER SENCIER	Nathalie	Présente en mairie	MAYOTE	Sylvie	Excusée
ALLAIRE	Jérôme	Présent en mairie	BRUNEAU	Alice	Alice Bruneau
LEPAGE	Amanda	Amanda Lepage	PARIS	Karine	Karine Paris
DEVINAT	Fabienne	Fabienne Devinat	CREN	Alain	Excusé
BENOIT	Laurent	Excusé	DAVARD	Annie	Absente
BURON	David	Excusé			

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- **ACCEPTE** de ne pas pratiquer de vote à bulletin secret, compte tenu des circonstances

- **REPONDRA** à la question posée par oral et par tchat par oui/non ou abstention

## I-Patrimoine

### Résultat du marché de travaux pour la construction du cabinet médical

#### N°35/2020 - Objet : Résultat de la consultation portant sur les travaux du cabinet médical

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le marché de travaux a été lancé et qu'il porte sur 11 lots. Le maître d'œuvre a analysé les différentes enveloppes et la présentation a eu lieu lors de la commission Patrimoine du 16 avril 2020 en visio-conférence.

Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 Terrassement - Gros œuvre-VRD : SMRBA (Entrammes 53260) - 155 228.38 € HT - 186 274.06 € TTC

Lot 2 Charpente bois : Courcelle (Bonchamps 53960) - 17 316.58 € HT - 20 779.90 € TTC

Lot 3 Couverture bac acier : SBEM (St Berthevin 53940) - 33 448.37 € HT - 40 138.04€ TTC

Lot 4 Menuiseries extérieures : Lancelin (Louverné 53950) - 32 321 € HT - 38 785.20 € TTC

Lot 5 Menuiseries intérieures : Lancelin (Louverné 53950) - 27 539 € HT - 33 046.80 € TTC

Lot 6 Cloisons - plafonds : Arcoplac (Louverné 53950) - 29 424.60 € HT - 35 309.52 € TTC

Lot 7 Electricité : Artitude Suard (Saint Berthevin 53940) - 30 084.56 € HT - 36 101.47 € TTC

Lot 8 Chauffage ventilation : Dessaigne (Changé 53810) - 47 701.43 € HT - 57 241.72 € TTC

Lot 9 Sols (hors PVC) : Lucas (Laval 53000) - 10 128.55 € HT - 12 154.26 € TTC

Lot 10 Peinture + PVC : Bordeau déco (Meslay 53170) - 15 206.97 € HT - 18 248.36 € TTC

Pour le lot 11, aucune offre n'a été proposée il était donc infructueux. Aussi, selon les articles L.2122-1 et R.2122-2 du code de la commande publique, une consultation a été réalisée auprès d'entreprises. Voici celle qui a été retenue suite à l'analyse :

Lot 11 Nettoyage : Nickel Chrome (Bonchamp 53960) - 1 440 € HT - 1 728 € TTC

Le marché total est de 399 839.44 € HT soit 479 807.33 € TTC

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité:

-**DECIDE** de retenir les entreprises mentionnées ci-dessus pour un montant de total de marché de 399 839.44 € HT soit 479 807.33 € TTC

-**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en oeuvre de ces prestations

- **DIT** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

A présent, il est nécessaire de répondre aux entreprises non retenues pour le marché puis selon les délais de recours aux entreprises retenues.

Des ordres de service sont à prévoir pour la préparation du chantier.

Rappel des subventions obtenues :

DETR : 215 593.50 € / DSIL : 31 613 € / région : 112 479 €

#### Accueil temporaire des médecins :

Le lieu d'implantation du modulaire à proximité des autres professionnels de santé. L'implantation pourrait évoluer, après étude de la viabilisation, par exemple plus proche du périscolaire, si l'alimentation électrique du modulaire peut être faite sur le périscolaire.

A engager avec le service technique, l'étude plus approfondie de la viabilisation, qui au-delà du modulaire viabilise cette zone d'implantation qui va accueillir la pharmacie et de potentielles extensions futures.

Le plan provisoire est à valider également par les médecins.  
La location est à nue, non équipée - L'équipement est à la charge de la SISA.

Accessoires du modulaire :

*les fenêtres sont équipées de volets roulants  
les modules peuvent être équipés uniquement de chauffage, la climatisation, si besoin il y avait,  
pourrait être installée ultérieurement, (frais d'installation à prévoir)  
les coûts d'installation et repli sont confirmés*

**N°36/2020 - Objet : Résultat de la consultation portant sur la location de modulaires des médecins**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une consultation a été lancée auprès de deux entreprises spécialistes de location modulaire.  
Après analyse de leurs conditions et options, il est proposé de continuer à affiner la demande de location avec l'entreprise Petit construction modulaire pour un montant estimé aujourd'hui de 11 910 € HT pour 10 mois de location.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- DECIDE** de retenir l'entreprise Petit construction modulaire pour un montant de 11 910 € HT pour 10 mois de location. (à corriger en conséquence)
- DIT** que le lieu d'implantation du modulaire serait à proximité des autres professionnels de santé mais qu'il peut évoluer, après étude de la viabilisation
- AUTORISE** le Maire à signer le devis avec l'entreprise Petit construction modulaire
- DIT** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

## **II-Ressources humaines et finances**

**Taux d'imposition pour 2020**

**N°37/2020 - Objet : Vote des taux d'imposition 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et les articles L.2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 16363 B sexies,

Vu le budget primitif de la commune d'Entrammes,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

-la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le taux de la taxe d'habitation n'est plus à voter compte tenu de la réforme entamée depuis la loi de finances de 2018

Le maire présente l'état de notification des bases prévisionnelles 2020. Comme chaque année, les bases ont été augmentées dans la loi de Finances 2020.

Aussi, la commission Finances propose de maintenir les taux d'imposition actuels.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

-**MAINTIENT** les taux d'imposition pour 2020 :

Désignation des taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxes d'habitation	16.82%	x
Taxe foncière bâti	19.07%	19.07%
Taxe foncière non bâti	39.90%	39.90%

**-CHARGE** Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération

### Affectation des résultats 2019 pour l'année 2020

#### N°38/2020 - Objet : Affectation des résultats - Exercice 2019 pour le budget 2020

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

#### **Bilan Budget communal 2019 :**

Résultat de l'exercice 2019	Fonctionnement	Excédent	260 080.19 €
	Investissement	Excédent	132 708.63 €
	Résultat 2019	Excédent	392 788.82 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019	Fonctionnement	Excédent	614 555.02 €
	Investissement	Déficit	-138 222.53 €
	Résultat global de l'exercice 2019	Excédent	476 332.49 €

#### **Affectations au BP commune 2020 :**

Section fonctionnement	Excédent reporté (002)	473 391.46 €
Section investissement	Déficit reporté (001)	-138 222.53 €
	Excédent de fonctionnement (1068) y compris les restes à réaliser 2019	141 163.56 €

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**-DONNE** son accord pour ces affectations de résultat au titre du budget commune 2020

### Présentation et vote des budgets 2020

#### **N°39/2020 - Objet : Vote des budgets : de la commune et du lotissement Clos des Rochettes 2020**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Monsieur le Maire, sur proposition de la commission finances, présente les budgets primitifs de la commune et du lotissement du Clos des Rochettes 2020 :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget commune 2020	2 017 518.46 €	2 017 518.46 €	1 343 970.18 €	1 510 312.37 €
Budget lotissement Clos des Rochettes	305 999.70 €	362 082.92 €	348 000 €	348 000 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-ADOPTÉ les deux budgets 2020 ci-dessous tel qu'il a été présenté,

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget commune 2020	2 017 518.46 €	2 017 518.46 €	1 343 970.18 €	1 510 312.37 €
Budget lotissement Clos des Rochettes	305 999.70 €	362 082.92 €	348 000 €	348 000 €

**Remise gracieuse loyers professions médicales et paramédicales**

**N°40/2020 - Objet : Covid-19 : remise gracieuse des loyers des professions médicales**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Compte tenu de la crise sanitaire inédite due au COVID-19, le maire propose au Conseil municipal de procéder à une remise gracieuse (annulation) des loyers des professions médicales louant les locaux communaux pendant la période de confinement et au prorata de sa durée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

-INDIQUE que compte tenu de la crise sanitaire inédite due au COVID-19, les loyers des professions médicales louant les locaux communaux bénéficient d'une remise gracieuse (annulation) pendant la période de confinement et au prorata de sa durée.

-CHARGE Monsieur le Maire de mettre en oeuvre cette décision

Sont concernés : le pédicure podologue (temps plein) et les sages-femmes et psychologue (1 jour/semaine, chacune)

La délibération portant sur les modalités d'annulation des réservations de la salle des fêtes à l'occasion du Covid-19 est reportée, en fonction des avancées des autorités

### Ajout à l'ordre du jour :

#### **N°41/2020 - Objet : Précision adressage postale rue d'Anjou numéros 80, 100 et 102 de la voie**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le numéro 102 rue d'Anjou était composé d'une grande habitation et d'un terrain sur lequel était installée une station-service.

Cette parcelle a été vendue puis divisée.

Actuellement, la rue d'Anjou compte le numéro 102 abritant une habitation. Puis, le numéro 100 accueillant la rénovation d'une partie de la grande habitation du numéro 102.

Enfin, le numéro 80 correspond au terrain sur lequel la supérette sera construite comme la station-service a été démantelée.

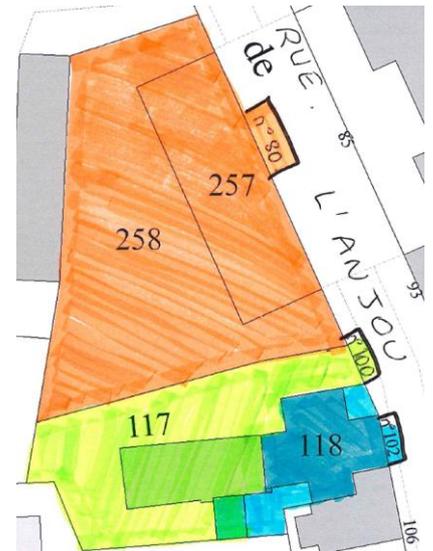
Un plan ci-contre.

Cette précision était nécessaire pour la vente.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité.**

-**PRECISE** que les parcelles 257 et 258 qui vont accueillir la future supérette figure au numéro 80 de la rue d'Anjou

-**CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en oeuvre cette décision



### **III-Questions diverses**

Liste banque alimentaire au 24 avril 2020

- 10 foyers
- 29 personnes

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 15 avril 2020 :

97 personnes réparties 40 hommes et 57 femmes, 74 indemnisables

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES</b>
---

Délibération n°34/2020/020 – Covid-19 : modalités du déroulement du Conseil municipal en visio-conférence

Délibération n°35/2020/021 - Résultat de la consultation portant sur les travaux du cabinet médical

Délibération n°36/2020/022 - Résultat de la consultation portant sur la location de modulaires des médecins

Délibération n°37/2020/022 - Vote des taux d'imposition 2020

Délibération n°38/2020/022 - Affectation des résultats - Exercice 2019 pour le budget 2020

Délibération n°39/2020/022 - Vote des budgets : de la commune et du lotissement Clos des Rochettes 2020

Délibération n°40/2020/023 - Covid-19 : remise gracieuse des loyers des professions médicales

Délibération n°41/2020/023 - Précision adressage postale rue d'Anjou numéros 80, 100 et 102 de la voie

Séance du 29 avril 2020  
Délibérations prises de  
n° 34 à 41/2020

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
MARQUET	Didier		BOIVIN	Christophe	Excusé
CIRON	Maurice		GAUTIER	Sandrine	Excusé
DENEUX	Valérie		CHARLES	Christophe	
DELAMARCHE	Guy		MAGNYE	Sandrine	
CORMIER SENCIER	Nathalie		MAYOTE	Sylvie	Excusée
ALLAIRE	Jérôme		BRUNEAU	Alice	
LEPAGE	Amanda		PARIS	Karine	
DEVINAT	Fabienne		CREN	Alain	Excusé
BENOIT	Laurent	Excusé	DAVARD	Annie	Absente
BURON	David	Excusé			